

3 novembre 2008

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

**Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)
publié le 30 juin 2008**

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 27 juin 2008, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **27/10/2008** au **31/10/2008** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
27/10/2008	50,000	4.577	228,850.00
28/10/2008	50,000	4.744	237,200.00
29/10/2008	50,000	4.795	239,750.00
30/10/2008	50,000	5.214	260,700.00
31/10/2008	50,000	5.193	259,650.00
TOTAL	250,000		1,226,150.00

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.

Relations Investisseurs

Site : www.eurotunnel.com